



Dépôt d'un document sur Mon Espace

Compression et division d'un document

Comment gérer la limitation de taille de documents

Dans le cadre du dépôt d'une demande de permis d'urbanisme numérique sur Mon Espace, les documents (plans, reportage photographique, étude/notice d'incidences...) sont limités en taille et en format.

Ce document explique comment rendre possible le dépôt de documents trop volumineux.

Deux limitations principales :

**Limitation en taille : 20 Mb
par document**

Limitation de format : PDF

Ajouter un fichier

Veuillez sélectionner le fichier à joindre à votre dossier :

Taille maximale autorisée : 20.0 MB

Nombre maximum de fichiers : 150 - (150 ajouts restants)

Types autorisés : .pdf

Projet et/ou plans de visualisation

 Glissez - déposez les fichiers pour les joindre ou

sélectionnez

Les fichiers d'une demande de permis peuvent atteindre 100, 200, 300... Mb. Quelles solutions ?

1 Déposer un document sans calque permet de fortement réduire le poids du document

- Ces calques/couches complexifient, en surplus, l'accès aux documents par un ordinateur peu performant

2 Pour les plans, respecter l'imposition de la convention de nommage : Un plan = Un élément

- [Convention de nommage](#)

3 Compresser un fichier qui reste trop volumineux

- De nombreux outils, professionnels ou gratuits, permettent de compresser un PDF
- Ces outils peuvent diviser le poids d'un PDF jusqu'à 10 fois son poids initial



Vérifiez toujours que les images, graphiques de données... sont lisibles. La qualité peut baisser et rester acceptable mais un document illisible ne pourra pas être pris en compte.

4 Diviser un fichier qui, lorsque compressé, perd trop en lisibilité

- La plupart des outils, professionnels ou gratuits, permettent aussi de diviser un PDF
- La qualité des images, graphiques... des fichiers reste intacte mais il est alors nécessaire de s'assurer de déposer l'ensemble des pièces du document divisé.



Des questions ?

Contacter Mon Permis Assistance : monpermis.assistance@spw.wallonie.be